



À l'intention des pharmaciens propriétaires
des grossistes en médicaments

14 février 2019

Précisions concernant l'approvisionnement en médicaments génériques

Transmission, au plus tard le 1^{er} avril 2019, du premier rapport annuel d'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires

Pour les médicaments génériques inscrits à la *Liste des médicaments*, un pharmacien propriétaire ne peut, au cours d'une année civile, s'approvisionner auprès d'un même fabricant pour plus de 50 % de la valeur de tous les médicaments génériques achetés par ce pharmacien au cours de cette année, sous réserve de l'exception applicable aux situations de pénurie.

Un pharmacien propriétaire qui contrevient à une disposition du règlement pris par le ministre en vertu du paragraphe 4.1 de l'article 80 de la Loi sur l'assurance médicaments commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller de 10 000 \$ à 100 000 \$.

De plus, tout pharmacien propriétaire doit remettre un rapport annuel à la RAMQ cumulant ses achats en médicaments génériques inscrits à la *Liste des médicaments* effectués auprès de chaque fabricant.

Le pharmacien qui ne transmet pas le rapport commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller de 2 500 \$ à 25 000 \$.

La première période devant faire l'objet d'un rapport est l'année civile 2018. La RAMQ prolonge exceptionnellement le délai de transmission du premier rapport annuel d'approvisionnement en médicaments génériques au 1^{er} avril 2019.

La RAMQ met à votre disposition le [Rapport d'approvisionnement annuel du pharmacien propriétaire](#) (4430), disponible sous l'onglet *Formulaires* de la section réservée à votre profession, sur son site Web au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Ce rapport doit être rempli selon le modèle fourni.

Pour de plus amples renseignements, le pharmacien peut communiquer avec la Direction de l'actuariat, de l'analyse des programmes et du contrôle en assurance médicaments de la RAMQ au 418 682-3921.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique (ACGAP)